

Assemblée Générale 2025 des Canaliseurs : un nouveau mandat d'un an pour Pierre Rampa à la présidence du syndicat

L'Assemblée Générale 2025 de l'organisation professionnelle Les Canaliseurs s'est tenue le 27 mai à la Maison des Travaux Publics. Elle a été l'occasion de dresser le bilan des travaux de ses commissions, de remettre aux lauréats les Trophées Label Canalisateur et de réélire à la présidence du syndicat pour un mandat d'un an Pierre Rampa, président depuis 2022.

Simon Porcher, professeur de sciences de gestion à l'Université Paris Dauphine et auteur du livre « La fin de l'eau ? » est ensuite intervenu sur le thème « Quel financement pour l'eau ? », puis l'Assemblée Générale a été clôturée par Alain Grizaud, président de la Fntp.

Bilan des travaux marquants des commissions

Les commissions du syndicat réalisent un travail considérable au service de ses adhérents et de nombreux professionnels s'y investissent bénévolement pour faire avancer des projets communs.

La **commission Compétences et Ressources Humaines** a poursuivi ses actions de promotion des métiers, participé à la rénovation du CAP « Canalisateur » et des titres professionnels « Chef de chantier TP » et Conducteur de travaux TP » qui entreront en vigueur à la rentrée 2025. En réponse aux tensions en matière de recrutement et dans une démarche de responsabilité sociale, elle a conçu avec succès deux dispositifs d'inclusion professionnelle et initié un partenariat fort de sens pour la réinsertion des détenus en fin de peine avec l'Administration pénitentiaire et la Région Centre-Val de Loire.

La **commission Technique** a coordonné l'ensemble des connaissances, règles d'art de la profession afin de les capitaliser et les impulser au travers de la publication du « Guide blindage : Prévenir les ensevelissements ». Elle a aussi créé de nouvelles fiches de bonnes pratiques et lancé une étude sur les méthodes de désinfection des canalisations. Et l'étude de simplification des Identifications Professionnelles (IP) réalisée pour rationaliser les IP lorsque cela est nécessaire, tout en améliorant leur compréhension et leur spécification, devra rendre ses conclusions cette année.

La **commission Prévention** a inscrit sécurité et bien-être au travail au cœur de ses priorités pour rendre les métiers des canaliseurs plus sûrs et attractifs. En termes d'usure professionnelle, l'étude des différentes familles d'emploi de la profession a été finalisée et transmise à la Fntp, conformément à une méthodologie approuvée par l'OPPBTP. Le livret consécutif à l'étude métier « Canalisateur : poseur et aide-poseur » a été rédigé, il est aujourd'hui sur le point d'être publié. Elle a également poursuivi la création des Fiches « « Rencontres Prévention » et participé à des groupes de travail sur des sujets tels que l'amiante, les agents chimiques dangereux et l'analyse des sinistres.

La **commission Environnement**, pour apporter des solutions permettant aux entreprises de limiter les émissions de CO₂, s'est emparée de l'éco-comparateur SEVE-TP pour l'adapter à la canalisation et s'est engagée avec la Fntp dans la rédaction de fiches Diagnostic biodiversité. Elle a aussi conçu et signé avec d'autres syndicats la charte CanaCycle, constituant pour la profession un cycle vertueux de récupération, tri, transport, massification, recyclage et régénération des chutes de canalisations, qui déployé en 2025 dans 4 régions, couvrira l'ensemble du territoire en 2028.

La **commission Travaux Sans Tranchée** a poursuivi le développement du CQP « Opérateur de Réhabilitation Sans Tranchée de Canalisation (RSTC) », en finalisant l'organisation des épreuves avec le CCCA-BTP, en initiant des visites de chantiers avec le CFCTP EGLETONS. Elle a poursuivi ses travaux sur l'étude relative à l'évolution atypique de l'index TP10c. Il en ressort qu'il existe malheureusement peu de leviers d'action sur les fournisseurs de gaines ; l'Allemagne étant le principal distributeur. De fait, elle étudie la faisabilité de se rapprocher d'une centrale d'achat pour que ses adhérents bénéficient de tarifs plus avantageux assurant des économies d'échelle.

En 2024, les trois comités qui constituaient la commission Réseaux secs (gaz distribution, transport et thermie) sont devenus des commissions à part entière : la **commission Gaz Distribution**, la **commission Transport** et la **commission Thermie**. Elles ont poursuivi leurs travaux en lien étroit avec les grands donneurs d'ordre et la commission Thermie a notamment publié un guide consacré à la pose des réseaux de thermie, très utile aux professionnels.

Enfin, la **commission Économie**, qui assure une veille sur les évolutions du marché et analyse la dynamique économique du secteur, a poursuivi la publication de ses enquêtes de conjoncture et le suivi des indicateurs des services d'eau et d'assainissement. Elle a travaillé sur des sujets clés comme le Plan eau, contribué de manière significative à l'adoption de nouvelles formules de révision des prix en symbiose avec la FNTP, rédigé une note explicative sur la réforme des redevances et produit un bilan du 11e programme des agences de l'eau.

La commission Qualité et la remise des Trophées Label Canalisateur par la commission Label

La Commission Qualité a poursuivi ses engagements auprès de l'ASTEE, notamment en participant à la rédaction de la Charte Qualité nationale des ouvrages et aménagements de gestion durable et intégrée des Eaux Pluviales et en la signant.

La commission Label, qui accompagne les entreprises dans leur process d'amélioration continue de la qualité sur les chantiers de canalisations, a attribué, en 2024, 99 labels dans les 5 spécialités : eau, assainissement, réhabilitation, gaz, thermie et déclenché 4 audits. Son défi est de faire du Label Canalisateur un outil incontournable dans la commande publique en réfléchissant sur son indépendance par le biais d'ateliers, consultations juridiques et techniques.

Elle a également distingué par un trophée la meilleure labellisée dans chaque spécialité. Ces trophées, organisés chaque année, permettent de mettre en lumière, parmi toutes les entreprises qui possèdent le Label, celles qui se sont le plus démarquées par la qualité de leur travail.

Rappelons que le Label Canalisateur atteste de la compétence et du professionnalisme d'une entreprise pour réaliser une prestation de pose ou de réhabilitation de canalisations. Il est délivré aux entreprises pour une durée de trois ans par une commission paritaire indépendante composée de maîtres d'ouvrage et d'œuvre publics et privés et de professionnels.

Jean-Christophe Behrens, président de la Commission Label, et Jean-Marc Halochet, président de la Commission Qualité ont remis les Trophées Label Canalisateur aux cinq entreprises lauréates dans les cinq spécialités.

Trophée « Eau potable » : l'entreprise **PRESQU'IL ENVIRONNEMENT** à Guérande (44), représentée par Yannick Audrain, chef d'agence et directeur d'activité de la région Pays de la Loire, s'est démarquée par ses démarches en matière de formation, en particulier des formations non obligatoires.

Trophée « Assainissement » : l'entreprise **SADE** à Seyne-sur-Mer (83), représentée par Lilian Nereau, directeur d'agence, s'est distinguée pour ses démarches en matière de protection de l'environnement dans l'agence et sur les chantiers, notamment avec le recyclage d'EPI, l'utilisation d'engins de chantier électriques, bio-carburants (Dielix ou B-100), matériel électrique portatif...

Trophée « Réhabilitation » : la société **AXEO TP** à Hoerdt (67), représentée par Laurent Robert, PDG, Samuel Mahieu, directeur QSE et Fabien Reichstadt, directeur d'agence, s'est démarquée pour ses démarches en matière de sécurité : 0 accident de travail avec arrêt sur les trois dernières années.

Trophée « Gaz » : l'entreprise **SOBEBO**, à Mérignac (33), représentée par Patrick Lacaze-Labadie, directeur général délégué, s'est distinguée pour ses démarches en matière d'insertion, notamment la création d'un Club de Tuteurs pour diffuser la culture de la société, favoriser les échanges de bonnes pratiques, avec une formation spécifique des tuteurs.

Trophée « Thermie » : l'entreprise **SOGEA SUD HYDRAULIQUE** à Perols (34), représentée par François Valhorgue, chef d'agence et Yolande Brun, responsable QPE (Qualité Prévention Environnement), s'est démarquée pour la pertinence et la qualité des procédures mises en place en matière de QSE, en particulier, le suivi, l'analyse des non-conformités et la mise en place d'actions correctives et de plan de contrôle.

Le mot de Pierre Rampa, président des Canaliseurs : *Face au déficit structurel d'investissement dans les réseaux d'eau estimé à plusieurs milliards d'euros par an, il faut maintenant étudier très sérieusement de nouvelles pistes de financement innovants, pour faire face aux innombrables investissements à réaliser. Manifestement le sujet de l'eau est une des priorités pour l'Europe. Nous restons donc, à l'écoute des mesures qui pourraient bénéficier à nos activités et rencontrons les députés et sénateurs concernés par nos enjeux pour les sensibiliser aux réalités de terrain que vivent nos entreprises. Des défis majeurs nous attendent. Les métiers des travaux publics risquant d'être fortement impactés par la situation des finances publiques et la conjoncture économique, nous devons poursuivre nos actions pour expliquer l'importance du patrimoine ignoré des réseaux. Face au changement climatique violent qui se profile d'année en année, nous allons devoir concilier préservation de la biodiversité, prévention des incendies, développement de notre autosuffisance alimentaire, maintien, voire réindustrialisation de nos territoires, capacité à satisfaire l'économie touristique et également répondre aux besoins en eau de nos métropoles et territoires ruraux. Protéger nos ressources, réhydrater les territoires, préserver notre environnement : voilà les grands défis que les Canaliseurs devront relever dans les années à venir.*

Les Canaliseurs

Les Canaliseurs, organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics, fédère 340 entreprises, spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers, faisant des Canaliseurs le 2e syndicat de spécialité de la FNTP.

www.canaliseurs.com / [@Canaliseurs](https://www.linkedin.com/company/canaliseurs) - In : <https://www.linkedin.com/company/canaliseurs>

Service de presse : Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr